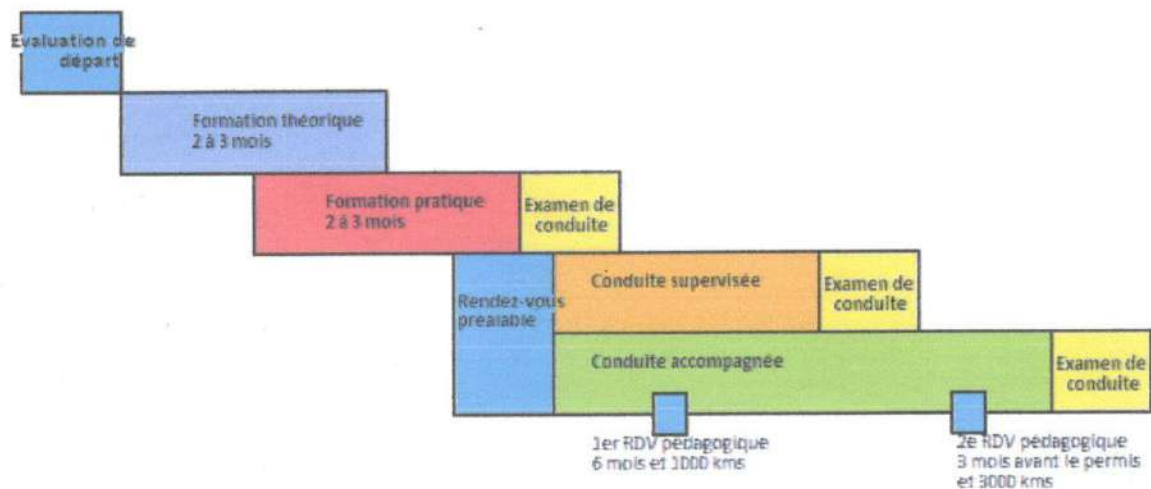


I. Programme de formation pour les catégories B, AAC ET CS



L'évaluation de départ permet de mesurer le niveau du stagiaire, de déterminer un prévisionnel d'heures de formation afin d'atteindre le niveau permettant de réussir l'examen de conduite. Suite à cela, nous établissons un contrat de formation.

La formation théorique préparatoire à l'examen du code :

- Une formation qui peut être dispensée en salle, par l'intermédiaire de cours audiovisuels libres, avec corrections par un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne.
- Cours collectifs dispensés par un enseignant de la conduite, dans nos locaux selon des thèmes déterminés d'une durée de **1h**

Les thèmes abordés et les compétences développées sont les suivants :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets des perturbateurs comme l'alcool, les drogues et les médicaments
- L'influence des états émotionnels et de la fatigue
- Les risques au regard des conditions atmosphériques environnantes et des états de la chaussée
- Être capable de percevoir, analyser et décider du comportement à adopter

La formation pratique débute lorsque l'élève a atteint un niveau théorique suffisant. La formation s'articule autour des 4 axes suivants :

1. MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.

Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.

Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.

Démarrer et s'arrêter.

Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.

Utiliser la boîte de vitesses.

Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.

Regarder autour de soi et avertir.

Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

2. APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.

Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.

Adapter l'allure aux situations.

Tourner à droite et à gauche en agglomération.

Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.

Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

3. CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

Evaluer et maintenir les distances de sécurité.

Croiser, dépasser, être dépassé.

Passer des virages et conduire en déclivité.

Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.

S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.

Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.

Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.

Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...

4. PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Suivre un itinéraire de manière autonome.

Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.

Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.

Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.

Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).

Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.

Pratiquer l'écoconduite.

L'élève se voit remettre un livret d'apprentissage, regroupant les thèmes ci-dessus, qu'il doit présenter à chaque leçon, afin de suivre son évolution. Une fiche de suivi est remplie en parallèle afin de tracer les leçons et les progrès de l'élève.

Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école, d'une durée de 1 heure minimum. Le stagiaire est accompagné à chaque fois d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Un minimum légal de 20h doit être réalisé avant présentation à l'examen. Toutefois, la durée de la formation dépend de :

- l'évaluation de départ
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider les 4 thèmes de la formation
- la motivation et l'assiduité de l'élève.

La conduite supervisée peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni minimum ni maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'y a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une

courte période aussi bien que pour une très longue. Toutefois, la conduite supervisée est valable uniquement sur le territoire français. Le véhicule utilisé pour la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs.

La conduite supervisée permet, entre autres, de ne pas perdre ses acquis entre 2 passages à l'examen.

La conduite accompagnée peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an sans durée maximum.

Dans tous les cas, le stagiaire doit avoir parcouru au minimum 3 000 km.

Après avoir débuté la conduite accompagnée, le stagiaire et au moins l'un des accompagnateurs participent à deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (3h minimum).

Ces rendez-vous se dérouleront en présence de l'enseignant de l'auto-école.

Le premier aura lieu après 6 mois de conduite accompagnée et 1000kms effectués.

Le second a lieu à l'issue des 3000 kms avant de passer l'examen de la conduite.

Chaque rendez vous contient une partie pratique (conduite en circulation) et une partie théorique (séance en salle). Ces rendez vous permettent à l'enseignant de constater les progrès et répondre à toutes les interrogations du stagiaire ou accompagnateur.

Au terme des 3000kms et une fois l'examen pratique obtenu, l'auto-école délivre une attestation de fin de conduite accompagnée.

II. Programme de formation à la catégorie AM (*)

1. Module 1 : Formation pratique hors circulation (durée 2 heures)

Acquisition des connaissances suivantes :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur (leurs rôles).
- La connaissance des principaux organes du véhicule.
- Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Les équipements – Leurs rôles

- Le port obligatoire du casque, son rôle. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien d'un casque.
- Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson de cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes et détectabilité de jour comme de nuit.

La découverte des principaux éléments du véhicule – Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité

- Le tableau de bord : (compteur, voyants, témoins).
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins (à tambours ou à disque), savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau du liquide de freins.
- Les pneumatiques : (contrôle de la pression et des flancs)
- La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
- L'huile moteur : connaître l'emplacement du réservoir, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- Le Carburant : connaître l'emplacement du réservoir et savoir vérifier le niveau.

La maîtrise du véhicule hors circulation

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains).
- Le réglage du/des rétroviseurs.
- Pour le quadricycle (réglage du siège, du volant et des rétroviseurs).
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
- Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercice avec et sans passager).
- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule (pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité).
- Tourner à droite et à gauche, réaliser des virages et demi-tour (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices avec et sans passager, le maintien de la stabilité.
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

2. Module 2 : Formation pratique en circulation (durée 4 heures effectives par élève)

Le module en circulation permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :
- S'insérer en sécurité dans la circulation.

- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :
- Freinage et maintien de la stabilité du cyclomoteur.
- Arrêt et départ en circulation (feux, stop...).
- Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Recherche des indices utiles (signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers) :

- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement.
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale : marquage au sol, voies réservées...
- En tenant compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds) : gabarit, angles morts...

Franchir les différents types d'intersections :

- Détecter et identifier le type d'intersection.
- Évaluer la visibilité.
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles relatives aux ordres de passage.
- S'arrêter le cas échéant et repartir.
- Dégager une intersection.

Changer de direction :

- Avertir de son intention.
- Se placer ; Tenir compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds) : gabarit, angles morts...
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles de priorité.
- Dégager l'intersection.

3. Module 3 : Sensibilisation aux risques (durée 1 heure)

Ce module aborde les thèmes suivants :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycle légers à moteur, et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage).
- Échange sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.
- Échange sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

(*) au 1er Mars 2019 la formation à la catégorie AM passera de 7heures à 8heures.

III. Programme de formation à la catégorie 125 cm³

Depuis le 1er janvier 2011, le permis B permet de conduire une moto et un scooter de 50 à 125 cm³ et véhicule trois-roues selon les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans (formation accessible 1 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B)
- Suivre la formation obligatoire

Les 7 heures de formation se déroulent en 3 étapes :

Enseignement théorique (2 heures)

- Étude de cas d'accidents caractéristiques
- Conseils pour appréhender les risques liés à l'environnement (route glissante, conduite de nuit...)
- Acquisition et utilisation d'un équipement approprié
- Conséquences physiques et physiologiques des chocs (même à petite vitesse)

Enseignement pratique sur plateau (2 heures)

- Prise en main du véhicule
- Anticipation et position du regard avant tout changement de position
- Conduite à petite vitesse, seul ou avec un passager

Enseignement pratique en circulation (3 heures)

- Adaptation de la vitesse aux circonstances et conditions de circulation
- Sélection de la bonne voie, bon placement sur la chaussée
- Franchissement d'une intersection
- Dépassement en évitant le phénomène d'aspiration
- Prendre un virage en toute sécurité

Équipements obligatoires

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

IV. Formation théorique

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Le conducteur
- Les autres usagers de la route
- La responsabilité
- Les éléments mécaniques et sécurité
- Les équipements de sécurité des véhicules
- Les précautions à l'égard des occupants
- Les principales règles de circulation routière
- La route
- L'environnement

La formation théorique peut se faire soit en formation présentielle, à distance ou mixte au libre choix du stagiaire. En présentiel, la formation se déroule à l'auto-école aux horaires d'ouverture du bureau. Il s'agit de séries de test corrigées et expliquées par un enseignant de la conduite. A distance, le stagiaire a un accès à notre plateforme internet, il peut s'entraîner à n'importe quel moment. Un suivi de sa progression est réalisé par l'auto école. Il peut contacter l'auto-école pour n'importe quelles questions concernant la formation. Il peut aussi compléter sa formation à distance lorsqu'il en éprouve le besoin par des séries corrigées par un enseignant à l'auto école afin de pouvoir échanger en direct avec un enseignant.

Des cours théoriques en présentiel sont également proposés pour couvrir différents thèmes importants tels que : l'alcool et les drogues, la vitesse, la fatigue, la sécurité... Ces cours sont présentés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Les horaires des cours sont affichés sur notre site et au sein de l'école de conduite.

V. Programme de formation pour les catégories A1 / A2

OBJECTIFS

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger (maximum 125 cm³ pour la catégorie A1).

Être capable de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Toute personne voulant se former à la conduite d'une motocyclette.

Catégorie permis	Type de 2 ou 3 roues	Conditions d'inscription	Conditions d'obtention du permis
Permis A1	125 cm ³ au maximum	Avoir au minimum 16 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Épreuve HC Épreuve CIR
	2 roues < 11kW		
	3 roues < 15 kW		
Permis A2	2 roues < 35 kW	Avoir au minimum 18 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Épreuve HC Épreuve CIR
	3 roues < 15 kW		

HC : le plateau ou épreuve hors circulation (HC)

CIR : épreuve en circulation.

Bon à savoir :

- si vous possédez le permis A2 depuis 2 ans, il est possible de passer le permis A dès 20 ans
- Depuis le 1^{er} janvier 2011, les titulaires du permis B peuvent obtenir le permis A1 après une formation de 7 h comprenant 2 h de théorie, 2 h de pratique sur plateau et 3 h de conduite en circulation réelle.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives

Leçons pratiques pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME cf PJ détails des compétences REMC /MATRICE GDE

Atteindre et valider les 4 compétences du programme de formation du permis A1 A2 A, construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne (REMC) et la matrice GDE

1 MAÎTRISER LE MANIEMENT DE LA MOTO À VITESSE RÉDUITE		2 APPREHENDER LA ROUTE	
Compétences ☐ non acquises ☒ acquises ☒ acquises ☒ acquises		Compétences ☐ non acquises ☒ acquises ☒ acquises ☒ acquises	
1. Connaître et adapter les comportements adéquats en matière d'équipement du motard.	01	1. Connaître et respecter les règles de circulation.	11
2. Connaître la conception de la moto, ses particularités, les principales commandes et la sécurité de bord.	02	2. Redynamiser le signalisation, les actions utiles et en faire compte (notamment pour les spécificités à la conduite des deux roues).	12
3. Maîtriser et déplacer la machine (dans toute sa gamme).	03	3. Positionner la vitesse sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	13
4. Adapter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité.	04	4. Adapter l'usage aux situations.	14
5. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.	05	5. Être en mesure de s'arrêter ou d'atténuer et de repartir en sécurité.	15
6. Monter et redescendre les rapports de vitesse.	06	6. Tourner à droite et à gauche.	16
7. Maîtriser la réaction aux freinages.	07	7. Déceler, identifier et franchir les interdictions suivant le régime de priorité.	17
8. Connaître les incidences de regard sur la trajectoire et la stabilité.	08	8. Franchir les axes piétons et les carrefours à sens giratoire.	18
9. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).	09		
10. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).	10		
11. Maîtriser les techniques d'inclinaison.	11		
12. Réaliser un freinage d'urgence.	12		

3. CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES

Compétences ☐ non acquises ☒ acquises ☒ évaluées ☒ acquises

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Circuler, dépasser et être dépassé
3. Négocier les virages de la façon la plus sécuritaire
4. Communiquer avec les autres usagers
5. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
6. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
7. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
8. Circuler dans une file de véhicule et dans une circulation dense
9. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les déviements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
10. Connaître quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
11. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	

4. PRATIQUER UNE CONDUITE

Compétences ☐ non acquises ☒ acquises ☒ évaluées ☒ acquises

12. Suivre un itinéraire de manière autonome
13. Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie
14. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des véhicules et les recommandations à appliquer
15. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Aider, Secourir
16. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur limiteur de vitesse)
17. Aider des autres sur l'entretien et le dépannage de la motocyçlette
18. Pratiquer l'éco-conduite

12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'auto-école

DURÉE DE LA FORMATION

- Obligation légale : 20h de formation théorique et 20 h de formation pratique
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne